



## Communiqué Pour diffusion immédiate

### *Ajout de récréations*

## **Ma cour est pleine : pas de surveillance!**

**Québec, le 12 juin 2019** – C'est ce slogan qu'ont scandé près d'une centaine d'enseignantes et enseignants présents à Québec ce matin, pour manifester devant l'Assemblée nationale, afin de dénoncer le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, qui compte rendre obligatoires deux périodes de détente d'un minimum de 20 minutes, l'une en matinée et l'autre en après-midi, pour tous les élèves du primaire, et ce, dès la rentrée scolaire 2019.

La FAE dénonçait aussi les commissions scolaires qui procèdent à des modifications de l'organisation scolaire avant même que le projet de modification du règlement à propos des périodes de détente soit adopté. Ce règlement aura un impact direct sur les services éducatifs offerts aux élèves et entraînera, notamment, la réduction de la récupération et de l'encadrement, mais aussi une surcharge de travail pour les enseignantes et enseignants.

« Cette modification du régime pédagogique annoncée cet hiver part d'une bonne intention, mais il faut comprendre comment cette réalité sera vécue sur le terrain à partir de la rentrée scolaire 2019. Pour les membres que nous représentons, ce règlement aura un impact direct en alourdissant leur charge de travail. Or, la cour est déjà pleine! En agissant de la sorte, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, met en place une mesure mur à mur, une tactique des libéraux que lui-même dénonçait quand il était dans l'opposition », a rappelé Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle de la FAE.

De plus, il est inacceptable pour la FAE que certaines commissions scolaires aient déjà pris des dispositions pour modifier l'organisation scolaire avant même l'adoption du règlement. Les impacts de celui-ci varient considérablement d'une école à l'autre. C'est pourquoi la FAE demande à Jean-François Roberge de laisser le soin aux équipes-écoles de déterminer la durée des périodes de détente, mais aussi de confier les surveillances à d'autres catégories de personnel.

### **Profil de l'organisation**

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 44 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au service des communications, au 514 603-2290 ou à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca)